

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

SYNDICAT DE COMMUNES POUR LE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS DE L'AGGLOMERATION
DU GRAND NOUMEA

RAPPORT ANNUEL 2009

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



VILLE DE NOUMEA



INTRODUCTION

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos accueillant depuis plusieurs décennies les déchets urbains de l'agglomération du Grand Nouméa a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets.

Aussi, la Ville de Nouméa a-t-elle décidé de construire une ISD de classe II (installation de stockage de déchets, destinée à accueillir les ordures ménagères et déchets assimilés à celles-ci) répondant à des critères environnementaux renforcés. Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (CSP)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa.

Ainsi, le 15 juin 2005, il a été créée, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa.

Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1^{er} juillet 2005. Les communes membres du SIVU restent compétentes en matière de collecte de déchets ménagers.

LES EVENEMENT MARQUANTS

L'année 2009 a été marquée par les travaux et les faits synthétisés ci-dessous et également par la négociation avec la CSP Véolia Propreté pour réviser les conditions financières du contrat de concession, notamment les modalités de fixation de la part Traitement de la Redevance Enlèvement Ordures Ménagères (REOM).

Le site de Gadji :

- Janvier : Travaux d'extension du casier A, fin des travaux du 2^{ème} bassin de lixiviats, travaux sur le casier Amiante, stockage des cendres de prony ENERGIE.
- Février : Début de la 1^{ère} campagne de traitement de lixiviats par l'unité à osmose inverse.
- Mars : Traitement du lixiviats en cours, fuites provenant du casier A (eaux chargées de terre et de cendres), blocage du site par l'USOENC (22 jours de blocages).
- Avril : Travaux du casier B, fin de la grève USOENC.
- Mai : Travaux sur le casier B.
- Juin : Finition des alvéoles B1 et B2.
- Juillet : Travaux sur les alvéoles B1 et B2.
- Août : Travaux sur l'alvéole B1, arrêt des engins par le Maire de la commune de Païta en raison des nuisances olfactives et mauvaises gestion de l'exploitant (2 jours), blocage par le GDPL des rouleurs de Païta (2 jours), opération USOENC laissant entrer les déchets gratuitement (1 jour).
- Septembre : Fin des travaux de l'alvéole B1, travaux sur l'alvéole B2, grève USTKE (1 jour).
- Octobre : Livraison du casier B et mise en service de l'alvéole B1, arrêté du Maire de la commune de Païta pour fermeture provisoire de l'ISD (2 jours).
- Novembre : Début du tri des containers d'amiante.
- Décembre : Blocage du site par les rouleurs de Païta (1 jour).

Le site de Ducos

- Mai : Autorisation d'exploiter du centre de tri, de transfert et de valorisation de Ducos par arrêté n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de Services Publics).
- Juin : Réception des travaux relatifs à la réhabilitation de la fosse à huiles et la sécurisation des talus du centre d'enfouissement technique de Ducos.
- Juillet : Début de la réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Ducos.
- Août : Mise en service effective du CTTV

Le site de la Coulée :

Sur le site de La Coulée, aucun avancement notable n'a été possible, notamment en raison de l'instruction des dossiers administratifs de demande de réhabilitation et d'exploitation et également de blocages sociaux.

LES CHIFFRES CLES

87 660 T de déchets ménagers et assimilés sur l'agglomération du Grand Nouméa en 2009.

8 922 F.CFP le prix d'une tonne d'ordures ménagères/ encombrants traitée.

4 344 F.CFP le prix d'une tonne de déchets verts valorisables traitée.

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le territoire et la population desservie
- Le syndicat et les acteurs des déchets
- Les sites de traitements et les équipements

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- Répartition des tonnage par type de déchets
- Répartition des tonnages par commune
- Répartition des tonnages par sites
- Tonnages sortants

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

- Le coût du service

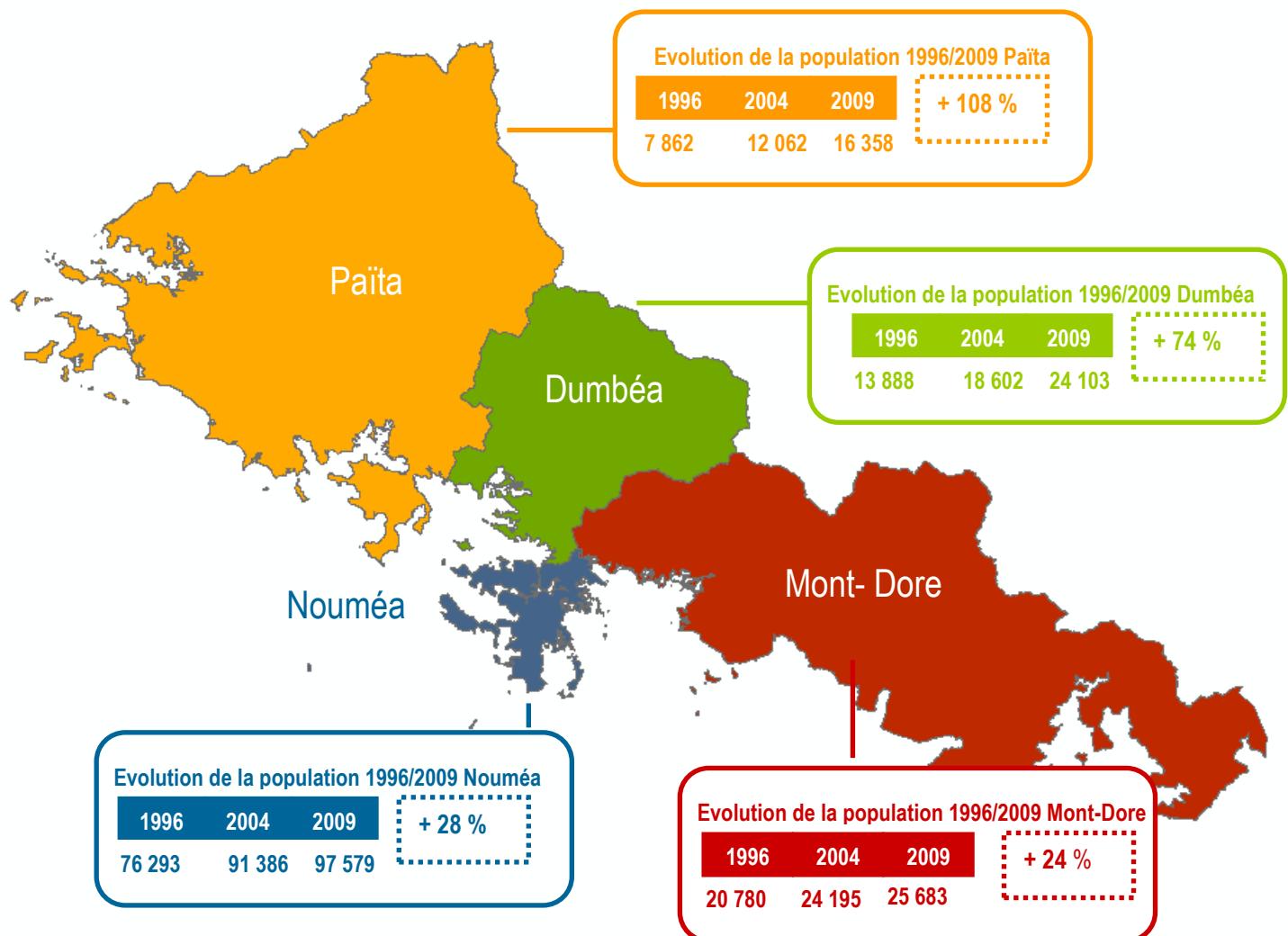
IV. LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Auto-surveillance des sites
- Contrôle des autorités
- Bilan environnemental

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

▪ Le territoire et la population desservie

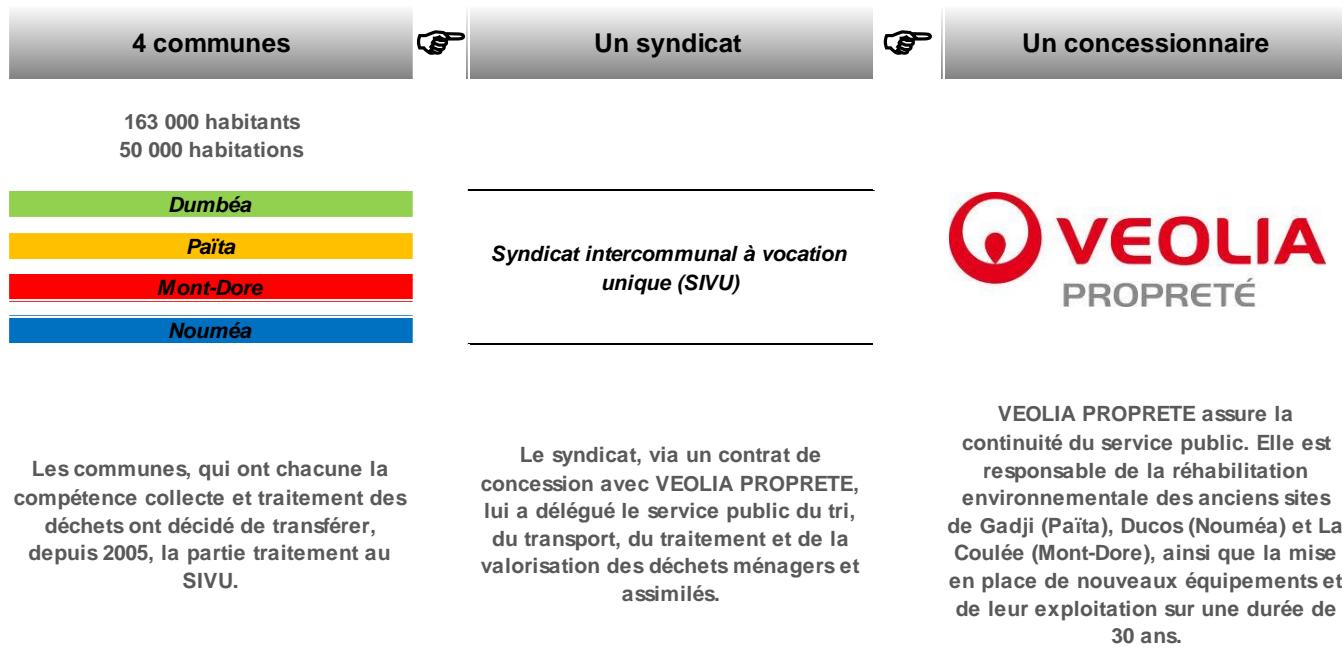
4 communes sur un territoire de 1643 Km² pour une population de 163 723 habitants en 2009 soit une augmentation de la population de 38 % sur l'agglomération depuis 1996 et une augmentation de 12% depuis 2004. La croissance moyenne annuelle de la population est de 2.4% par an. Nouméa représente à elle seule 59% de la population contre 15% pour Dumbéa, 10% pour Païta et 16 % pour le Mont-Dore.



Carte : Evolution de la population entre 1996 et 2009 –
Source INSEE- ISEE- recensement de la population Nouvelle-Calédonie 1996 à 2009

■ Le Syndicat et les acteurs des déchets

En 2005 le syndicat intercommunal à Vocation Unique a été créé par arrêté n° 177/DIRAG/05 du 4 juillet 2005 de la Direction de la Réglementation et de l'administration Générale du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. Il a pour objectif de mettre en place à l'échelle du Grand Nouméa une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés. Face à un besoin en termes d'équipements sur leur territoire, les communes de Païta, Nouméa, Dumbéa, et du Mont-Dore se sont réunies pour faire émerger un projet commun. Les compétences exercés par le SIVU sont définies article 2 des statuts du Syndicat du 6 juillet 2005.



VEOLIA PROPRETÉ assure la continuité du service public. Elle est responsable de la réhabilitation environnementale des anciens sites de Gadji (Païta), Ducos (Nouméa) et La Coulée (Mont-Dore), ainsi que la mise en place de nouveaux équipements et de leur exploitation sur une durée de 30 ans.

■ Les sites et équipements de traitements

Il est prévu dans le cadre du contrat la réalisation et les travaux suivant par le concessionnaire :

- La réalisation d'une installation de stockage de déchets (ISD) de classe II ;
- La réhabilitation fermeture de la décharge contrôlée de Gadji ;
- La réalisation d'un quai d'apport volontaire sur le site de Gadji ;
- La réhabilitation de l'actuel CET de La Coulée (commune du Mont-Dore),
- La réhabilitation de l'actuel CET de Ducos (commune de Nouméa),
- La réalisation d'un centre de tri et de transit (CTT) sur le site de Ducos,
- La réalisation d'un centre de tri et de transit (CTT) de La Coulée, sur la commune du Mont-Dore (partie sud),
- La réalisation de plate-forme(s) de compostage,
- La création de station(s) d'épuration destinée(s) à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides,
- Et plus généralement accomplir toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles d'aider à la réalisation des missions susvisées.

Il est à noter la suppression du Centre de Tri et de Transit de La Coulée mais la réalisation d'un Quai d'Apport Volontaire (décision du comité syndical du 23 mars 2007).

Trois quais d'apports volontaires et trois sites de traitement.

GADJI

Site de traitement

L'ancien Centre d'Enfouissement Technique de GADJI est soumis à l'arrêté n°237-2008/PS du 14 février 2008 ; ce dernier comprend la cessation d'activité, la réhabilitation des installations et un programme de suivi ;

L'Installation de Stockage de Déchets de GADJI et la déchetterie sont autorisés par arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005. Il est à retenir une capacité maximale de l'installation en masse et en volume de déchets pouvant admettre 4 500 000 m³ soit 3 600 000 tonnes sur une durée de 30 ans. Celle-ci est composée d'un ensemble de 6 casiers divisées en 13 alvéoles ;

QAV

Depuis le mois de juin 2007, le concessionnaire a mis en service le premier QAV de l'agglomération du Grand Nouméa en même temps que la mise en service de l'ISD de Gadji.

DUCOS

Site de traitement

Réhabilitation de l'ancien dépotoir et continuité des travaux de traitement de la fosse à huiles.

Le Centre de Tri, Transfert et de Valorisation est autorisé à être exploité par arrêté n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics) ;

QAV

En cours de réalisation

LA COULEE

Le Centre d'Enfouissement Technique de LA COULEE est autorisé à être exploité par arrêté n° 1473-96/PS du 14 octobre 1994. La capacité annuelle prescrite est de 7 000 tonnes ;

QAV

En cours d'études (demande de transfert en gestion du foncier et dossier de demande d'autorisation d'exploiter).

En 2009, les principaux modes de traitement des déchets ont été les suivants :

- l'enfouissement des déchets ménagers « non recyclables » à la décharge puis à l'ISD de Gadji ;
- l'élimination des déchets verts sur les sites de Ducos, Gadji et La Coulée ;
- le traitement des déchets liquides biologiquement dégradables sur le site de Ducos.

S'agissant du transport des déchets ménagers issus des collectes, ceux des communes de Nouméa et du Mont-Dore ont transité via le centre de transfert temporaire puis le CTTV de Ducos pour être ensuite enfouis à l'ISD de Gadji. Pour ce qui est des déchets ménagers des communes de Dumbéa et de Païta, ceux-ci ont été directement enfouis à l'ISD de Gadji. Il est à noter que les déchets des quartiers sud de la commune de Dumbéa ont transité via le CET de Ducos avant d'être stockés sur le site de Gadji.

En outre, concernant la filière de valorisation des déchets verts, celle-ci s'est effectuée sur les 3 sites (Ducos, Gadjì et La Coulée). Pour 2009, la valorisation de ces derniers a consisté au broyage partiel des déchets verts pour être ensuite utilisés comme matériau de couverture dans le cadre des travaux de réhabilitation des 3 CET.

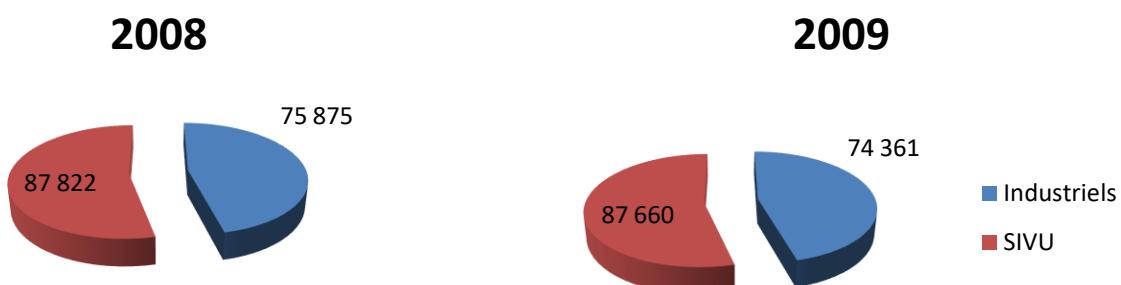
En ce qui concerne l'exploitation des QAV, dans le cadre de la concession et du principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs voté par l'Assemblée de la province Sud (avril 2008), les pneus usagés, les piles et batteries usagées sont dirigées vers les filières existantes ainsi que la ferraille (hors filière REP). Quant aux autres déchets (emballages, etc..), le QAV les accepte pour être ensuite enfouis.

A terme (2^{ème} semestre 2010), le Syndicat devrait avoir un réseau de 3 QAV.

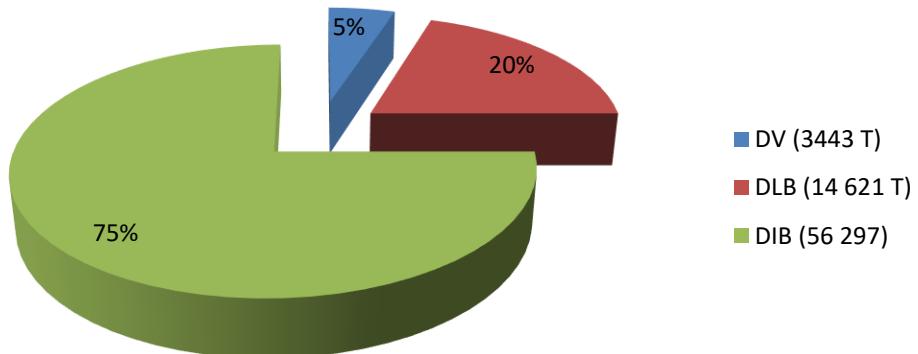
II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

▪ Répartition des tonnages par types de déchets

Répartition des tonnages ménagers et industriels



Répartition des déchets Industriels en 2009

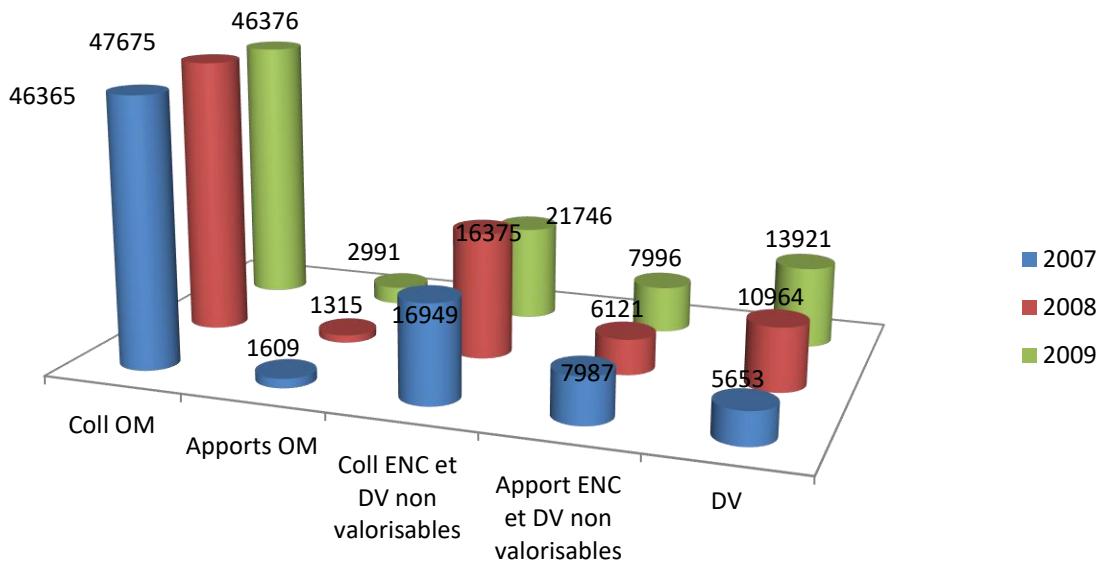


La filière a traité au total 162 020 tonnes de déchets en 2009, soit un léger retrait de l'ordre de 1% par rapport à 2008. Le volume global traité semble se stabiliser, mais les analyses statistiques démontrent une évolution dans la répartition de ces déchets, notamment induites par l'intégration des nouvelles possibilités offertes aux usagers (ouverture du CTTV de Ducos, QAV...).

Les OM (ordures ménagères) correspondent aux tonnages collectés en porte à porte (41 861T), aux résidus de balayage et de plage (4515T) et aux apports directs des particuliers hors encombrants (2991T). Le tonnage d'OM présente une augmentation de 0,8% comparativement à l'année précédente. On constate une baisse de l'ordre de 1000 T des tonnes collectées en porte à porte, largement compensé par une augmentation sensible des OM en apport direct.

En 2009, il a été produit **87 657 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (DMA) sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Nouméa. Le tonnage des déchets ménagers se décomposent comme suit :

Tableau évolution des tonnages entre 2007 et 2009



La variation 2009 par rapport à 2008 montre une stabilisation du tonnage.

Ce résultat peut s'expliquer par le recul du tonnage du ramassage des OE/DV mélangés (objets encombrants et déchets verts) de -13% (- 3 496 tonnes) d'une part et de la collecte des OM (ordures ménagères) de – 2% (1 016 tonnes) d'autre part.

En contrepartie, le tonnage des apports OM et des déchets verts valorisables ont augmenté respectivement de 127% et de 27%.

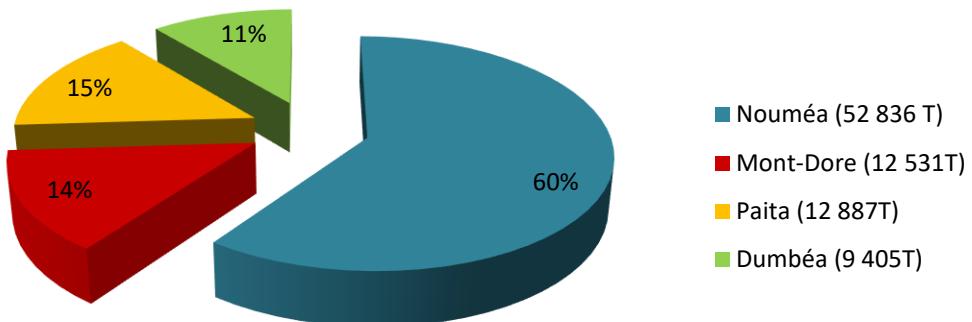
Il est également à supposer que le recul du tonnage de la collecte OM vienne de la mise en place de filière de valorisation pour le plastique, le verre, le carton, l'aluminium et le papier ainsi que dans le cadre de la REP.

On compte aussi parmi les initiatives en matière environnementale la Province Sud qui a assuré la promotion des composteurs domestiques en 2008 (réduction des matières putrescibles dans les OM), et Trecodec qui au bout de 2 ans d'activité a pu augmenter le gisement de déchets dangereux captés.

En ce qui concerne l'augmentation significative (+127%) des ordures ménagères en apport volontaire, on peut envisager la possibilité que certains usagers professionnels rusent pour faire entrez des déchets en temps qu'ordures ménagères alors qu'il s'agit de déchets d'activités professionnelles et ainsi ne pas payer pour le service comme il est prévu pour ces usagers spécifiques.

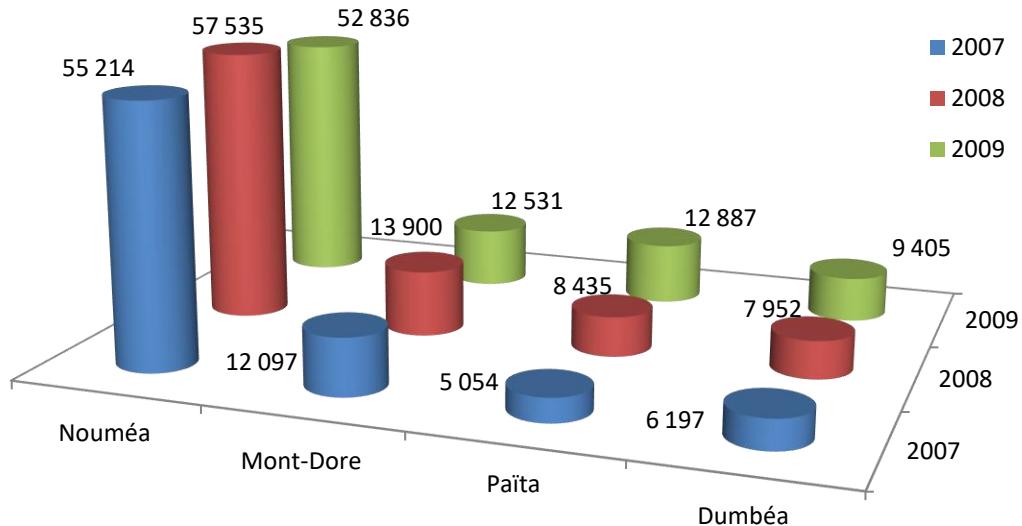
- Répartition des tonnages par commune

Graphique de répartition des DMA par commune en 2009



La pesée et l'identification des apports de déchets sur les installations permettent de dégager la contribution de chaque commune par rapport à la production totale des déchets.

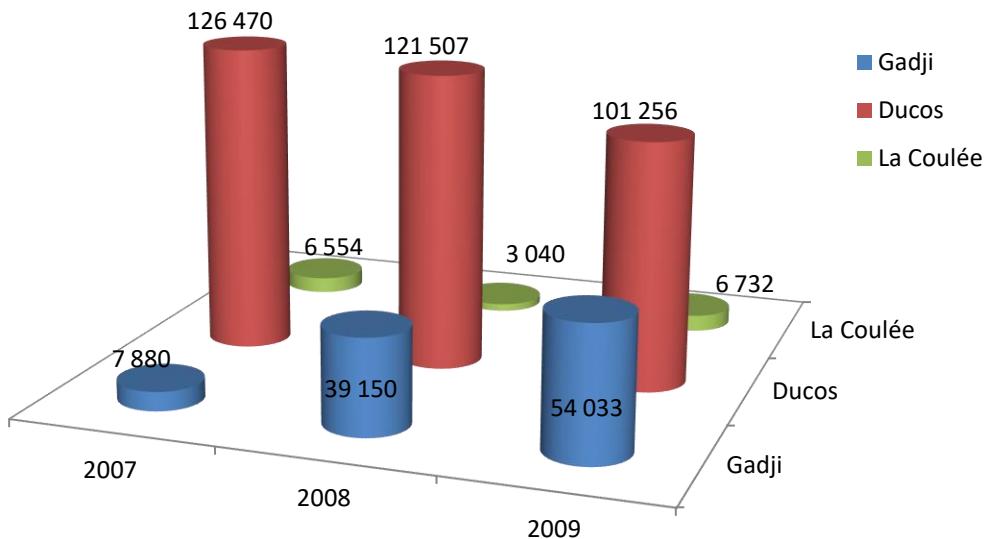
Graphique évolution du tonnage par ville de 2007 à 2009



Entre 2008 et 2009, la commune de Païta a augmenté sa production de DMA de 52.77%, (construction de lotissement, augmentation de la population) suivie par Dumbéa avec une augmentation de 51,8 %. Le Mont-Dore réussit à réduire ces déchets avec une baisse de -9.85% suivi de près par Nouméa avec -8.17%.

- Répartition des tonnages par sites

Graphique de la répartition des tonnages par sites de 2007 à 2009



On remarque qu'entre 2008 et 2009 le tonnage à peu évolué (-1%). Les sites de Gadj et de La Coulée prennent progressivement une place plus importante en termes d'apports.

- Tonnages sortants :

Pour l'année 2009, les quais d'apport volontaire de Gadj et Ducos ont permis de valoriser 194 tonnes de ferrailles. Pour le traitement des déchets ménagers spéciaux, plus de 21 tonnes de batteries ont été collectées et traitées.

III. LES DONNEES FINANCIERES

▪ Le coût du service

La rémunération du concessionnaire

Dans le cadre de la délégation de service public, le concessionnaire est rémunéré pour la totalité de ses prestations, tant au titre de la réalisation des travaux qu'à celui de l'exploitation du service public.

En ce qui concerne la prestation de traitement des déchets ménagers de l'agglomération du Grand Nouméa, la rémunération du concessionnaire est constituée de la part traitement de la REOM, qui est acquittée trimestriellement par les usagers.

Pour le calcul du montant du traitement des déchets ménagers et celui des tarifs de la part Traitement de la REOM, il est utilisé :

1. Le tarif traitement des ordures ménagères, déchets encombrants et déchets végétaux (après révision des indices de prix) ;
2. Le tarif de la valorisation des déchets verts (après révision des indices de prix) ;
3. Le tonnage des douze derniers mois (entre le 1er octobre 2007 et le 30 septembre 2008) ;
4. Le nombre de bacs facturés et leur répartition (litrage et fréquence de collecte) dans les communes.

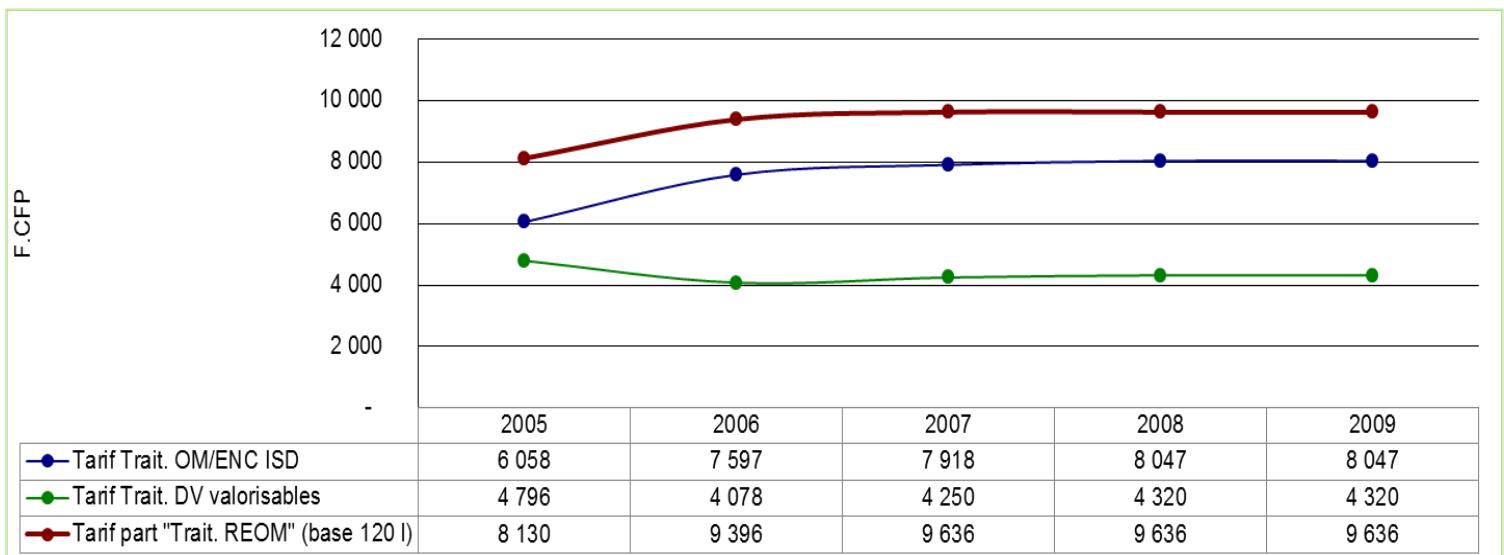
Après application des calculs, il ressort que :

- le montant de la part traitement de la REOM 2009 de 527 986 848 Cfp HT ;
- les tarifs de la part traitement REOM par commune et bac collecté (voir tableau ci-dessous).

| Volume du bac (L) | Collectes / semaine | NOUMEA | |
|--------------------|---------------------|-----------|-------------|
| | | Annuel | Trimestriel |
| | | Valeur HT | Valeur HT |
| 120 | 3 | 9 636 | 2 409 |
| 120 particuliers | 6 | 9 636 | 2 409 |
| 120 professionnels | 6 | 19 272 | 4 818 |
| 240 | 3 | 19 272 | 4 818 |
| 240 | 6 | 38 544 | 9 636 |
| 340 | 3 | 27 300 | 6 825 |
| 340 | 6 | 54 600 | 13 650 |
| 660 | 3 | 53 004 | 13 251 |
| 660 | 6 | 105 996 | 26 499 |

| Volume du bac (L) | Collectes / semaine | MONT-DORE | |
|-------------------------------|---------------------|-----------|-------------|
| | | Annuel | Trimestriel |
| | | Valeur HT | Valeur HT |
| 240 et unités de regroupement | 2 | 9 636 | 2 409 |
| 660 | 2 | 35 332 | 8 833 |
| Volume du bac (L) | Collectes / semaine | PAITA | |
| | | Annuel | Trimestriel |
| | | Valeur HT | Valeur HT |
| 240 | 2 | 9 636 | 2 409 |
| 660 | 2 | 35 332 | 8 833 |
| Volume du bac (L) | Collectes / semaine | DUMBEA | |
| | | Annuel | Trimestriel |
| | | Valeur HT | Valeur HT |
| 240 | 2 | 9 636 | 2 409 |

Evolution des tarifs de la part traitement REOM



IV. LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

▪ Auto-surveillance des sites :

GADJI :

Dans le cadre de l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant VEOLIA PROPRETE-CSP à exploiter une installation de stockage des déchets non dangereux et ses installations annexes sur le site de Gadjî, l'auto surveillance du site a été mise en place depuis son ouverture en avril 2007 :

- surveillance trimestrielle des lixiviats ;
- analyse de la qualité des eaux souterraines;
- surveillance annuelle des eaux de surface comprenant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement (paramètres physico-chimiques et bactériologiques cités à l'annexe III de l'arrêté).

Les analyses réglementaires effectuées au cours de l'année 2009 ne présentent aucune évolution notable permettant de conclure à un impact des activités du site sur le milieu naturel.

DUCOS :

Dans le cadre de l'article de l'arrêté n°573-2005/PS du 11 Mai 2005 autorisant la commune de Nouméa à poursuivre l'exploitation du centre d'enfouissement technique de résidus urbains en zone industrielle de DUCOS sur le territoire de la commune de Nouméa, VEOLIA PROPRETE-CSP a souhaité confier à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance du CET de DUCOS. En 2009, cette étude est réalisée par la société GINGER SOPRONER. Elle comprend les prestations suivantes :

- Surveillance mensuelle et semestrielle des lixiviats au niveau du point de rejet
- Eaux souterraines : Mesure mensuelle de la piézométrie sur chaque ouvrage
- Eaux de mer : Campagne semestrielle de prélèvements d'eau de mer sur 2 points en baie de Koutio-Kouéta ; Analyse de la qualité des eaux
- Unité matières de vidange : Surveillance trimestrielle en entrée et en sortie de la station de traitement

L'ensemble des analyses réalisées sur le site de DUCOS montre qu'au cours de l'année 2009 l'environnement du site n'a pas connu de dégradation notable. A noter que le nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter le CTTV renforce les contraintes liées au suivi environnemental du site dans sa globalité. Il en sera de même pour l'arrêté de post exploitation concernant la partie « dépotoir » réhabilitée cette année.

LA COULEE :

En 2009, la réalisation de l'auto surveillance du CET sur la commune du Mont Dore a été réalisée par la société GINGER SOPRONER. Elle a compris les prestations suivantes :

- Surveillance semestrielle de la qualité des eaux de mer au niveau de 3 stations.

Au cours de l'année 2009, aucune évolution importante n'est notable.

- Contrôle des autorités :

Suite aux différents travaux effectués consécutivement aux événements connus en 2008 (effondrement de la digue rue Ampère, résorption de la fosse à huiles, déversement accidentel de lixiviats sur le site de Gadji...), la surveillance de la part des autorités s'est sensiblement allégée pour 2009.

Les visites d'inspection ont eu lieu les 08 janvier, 23 avril, 1er septembre, 16 octobre et 14 décembre pour le CET de Gadji et les 18 juin et 30 octobre pour Ducos.

Les réunions mensuelles ont débutées en 2008 avec la DENV/PS et le SIGN, et ont continué sur 2009, permettant notamment la clarification des certains points avec l'ensemble des acteurs, un meilleur suivi du site et une amélioration notable des relations avec les parties intéressées.

- Bilan environnemental :

- Drainage et traitement des lixiviats :

Les lixiviats collectés sur le site de Ducos sont transférés par camion hydrocureur sur le site de Gadji ou ils sont intégrés aux bâchées de traitement du site.

- Drainage et traitement des biogaz :

Sur le site de Ducos, le réseau périphérique n'est pas en fonctionnement, un audit de remise en état a été réalisé. Toutefois le volume de biogaz captable ne nécessite pas une mise en route. Un réseau sommital sera installé dans le cadre de la réhabilitation. La remise en route de la torchère sera alors programmée.

Pour le site de Gadji, le réseau de la partie ancienne a été finalisé et remis en état. Toutefois, un audit de réglage et de mise en route s'avèrera nécessaire. Le gisement reste pour l'instant insuffisant.